

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/22

Le DIX avril de l'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, MM, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Procurations : *Mme Julie COLLANGE à Mme Corinne LACOSTE, Mme Nathalie MONTADAT à Mme Anne-Claire CAMAIN, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY, Mme Mathilde PEYREGA à M. Denis VAILLANT*

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir : *M. Jean-Jacques ALMERO*

Absents : *Mme Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 31 mars 2025

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Délibération pour une correction d'écriture en lien avec un amortissement

Madame le Maire rappelle que, par délibération 25/01 en date du 21 janvier 2025, le Conseil municipal a décidé d'arrêter l'amortissement du panneau numérique acquis en 2022.

Suite à la sortie de ce bien non amortissable et à la demande de la Trésorerie, il convient de procéder à la correction de l'écriture en comptabilisant un crédit du chapitre 1068 par un débit du chapitre 28188.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à la correction de l'écriture en comptabilisant un crédit du chapitre 1068 par un débit du chapitre 28188.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 10 avril 2025.

Fait à Goyrans, le 10 avril 2025



Véronique HAITCE



Maire de Goyrans